

UN QUÉBEC POUR TOUS

Projet de plan de conservation

Site patrimonial de Sillery

20 février 2013



AVERTISSEMENT

Ce document n'ayant aucune valeur légale, nous vous invitons à vous référer, pour plus de précision, à la Loi sur le patrimoine culturel et à ses règlements, ainsi qu'au projet de plan de conservation.

Plan de la présentation

1. Contenu d'un plan de conservation

2. Projet de plan de conservation

- 2.1 Le site patrimonial de Sillery en bref
- 2.2 Valeurs patrimoniales
- 2.3 Caractéristiques
- 2.4 Orientations
- 2.5 Exemples tirés du projet de plan de conservation

3. Utilisation du plan par le ministre

- 3.1 Exemple d'analyse d'une demande d'autorisation de travaux

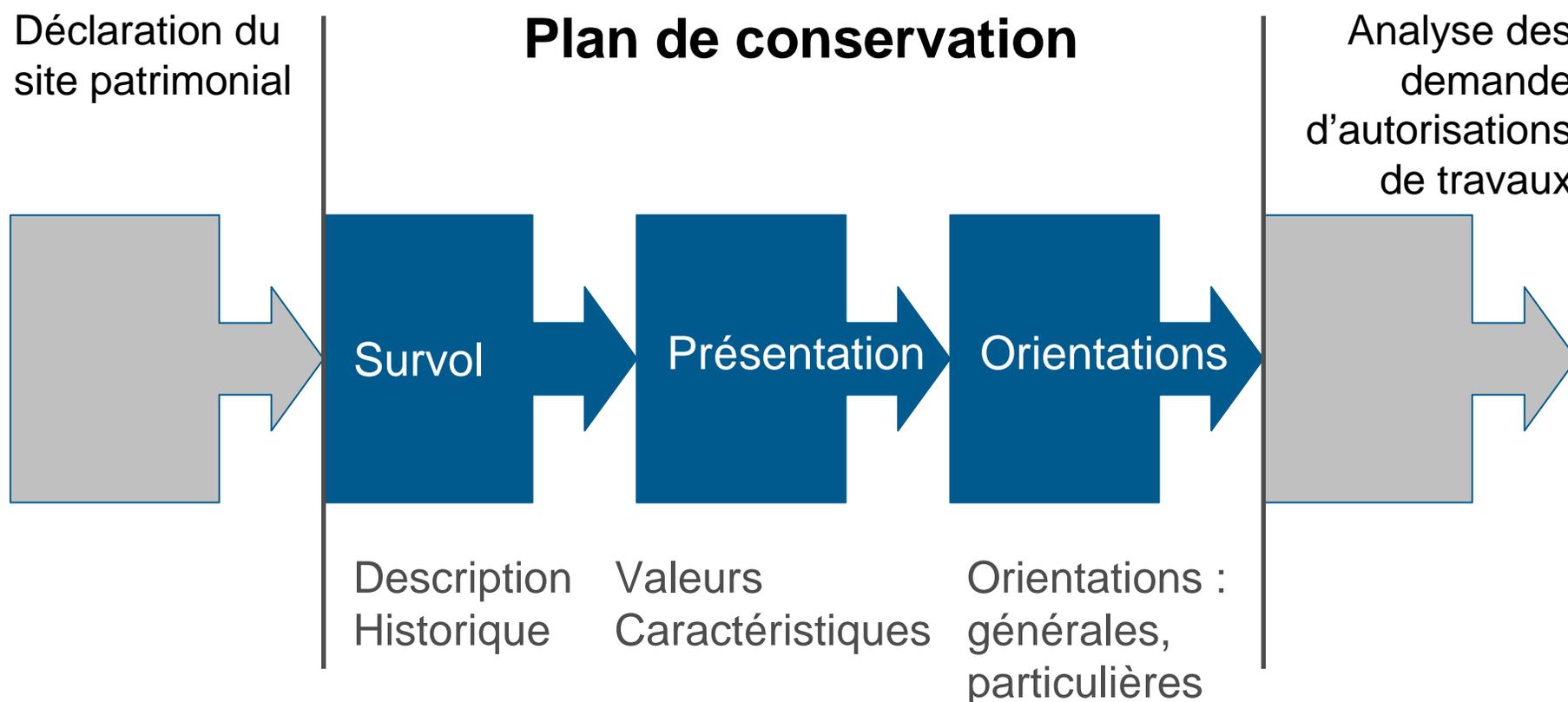
1. Contenu d'un plan de conservation

Trois sections principales

- ✓ Survol du site patrimonial (description, historique)
- ✓ Présentation du site patrimonial (valeurs patrimoniales, caractéristiques)
- ✓ Orientations (orientations générales, orientations particulières)

Vise à mieux connaître le site patrimonial afin d'en faire émerger les significations, puis de dégager des orientations afin de le protéger

1. Contenu d'un plan de conservation



2. Projet de plan de conservation

PLAN DE CONSERVATION

SITE PATRIMONIAL DE SILLERY



PROJET POUR CONSULTATION



2.1 Le site patrimonial de Sillery en bref

- ✓ Déclaré par le gouvernement en 1964
- ✓ Anciennement connu sous le toponyme d'arrondissement historique de Sillery
- ✓ Couvre un territoire à caractère résidentiel et institutionnel ponctué de nombreux boisés
- ✓ Territoire linéaire d'environ trois kilomètres et demi, et d'environ 224 hectares (environ 2,24 km²)
- ✓ Comprend environ 350 bâtiments
- ✓ Trois immeubles patrimoniaux classés



2.2 Valeurs patrimoniales

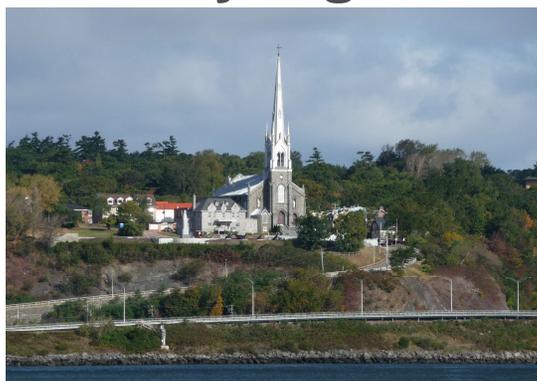
« ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial de Sillery est basée sur les valeurs patrimoniales et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la loi »

Trois valeurs patrimoniales principales :

✓ Historique



✓ Paysagère



✓ Architecturale



2.3 Caractéristiques

« s'incarnent à travers des composantes physiques. Ces caractéristiques sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales, dont elles constituent l'aspect visible »

Prennent des formes diversifiées, et elles sont classées en 7 grandes catégories

Favoriser leur préservation afin que les valeurs patrimoniales soient comprises et transmises aux générations futures

2.4 Orientations

« les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas »

3 types d'orientations

✓ Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention

✓ Orientations générales

✓ Orientations particulières

✓ **Préserver les valeurs patrimoniales**

✓ **Privilégier le traitement minimal**

✓ **Assurer la continuité à travers les changements**

2.4 Orientations

« les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas »

3 types d'orientations

- ✓ Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention

✓ Orientations générales

- ✓ Orientations particulières

- ✓ Privilégier la préservation et la restauration des bâtiments patrimoniaux du site patrimonial
- ✓ Favoriser le respect des apports témoignant du caractère évolutif du cadre bâti

2.4 Orientations

« les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas »

3 types d'orientations

- ✓ Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention
- ✓ Orientations générales

✓ Orientations particulières

- ✓ Favoriser la conservation des parements traditionnels, dont la pierre, la brique et le bois. Il est à privilégier de peindre ou de teindre les parements de planches de la couleur d'origine...

2.5 Cadre naturel : caractéristiques

« rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques ou géographiques »

- ✓ Relief accidenté formé de pointes de terre, dont la pointe à Puiseaux qui découpe deux anses en bordure du fleuve
- ✓ Trois niveaux : une terrasse fluviale, un escarpement boisé et un sommet à faible déclivité
- ✓ Sommet de l'escarpement se distinguant par son couvert végétal
- ✓ Abords boisés des chemins du Foulon et Saint-Louis

Le cadre naturel



2.5 Cadre naturel : orientations

ORIENTATION GÉNÉRALE

- ✓ Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie et au couvert végétal du territoire

2.5 Réseau viaire : caractéristiques

« correspond au système des voies et des espaces libres permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement »

- ✓ Trois parcours directeurs : chemin du Foulon, tracé du chemin Saint-Louis et de Grande Allée Ouest
- ✓ Différents parcours d'implantation ayant pris forme à partir du XIX^e siècle
- ✓ Tracé de la côte à Gignac et la rue De Laune : limites ouest et est du site patrimonial
- ✓ Voie d'accès privée ou semi-privée de quelques grandes propriétés et liens piétonniers (charcottes)
- ✓ Parcs

Le réseau viaire



2.5 Réseau viaire : orientations

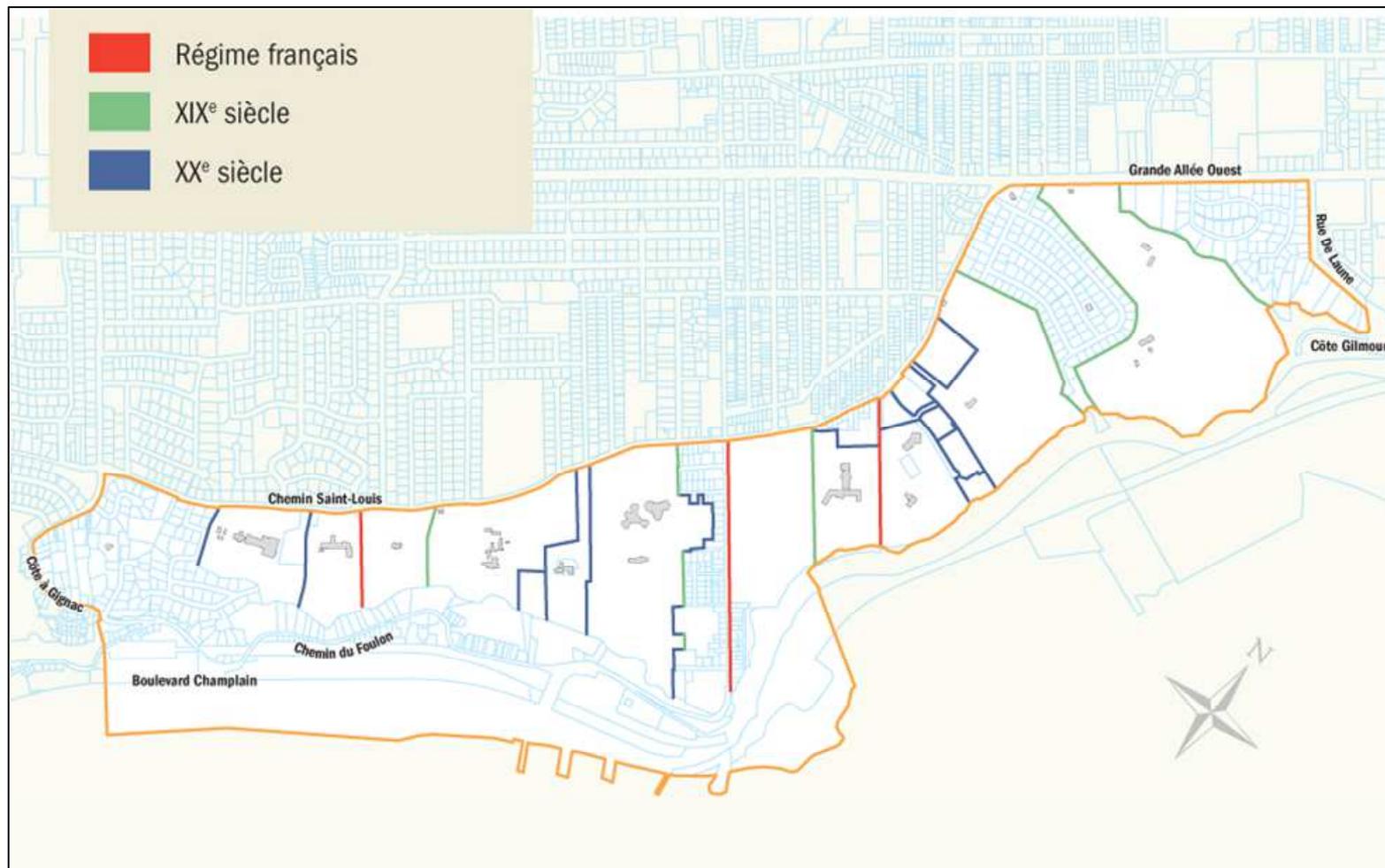
ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- ✓ Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques historiques du réseau viaire
- ✓ Privilégier le respect de la configuration historique du réseau viaire et de son rôle dans la structuration de l'espace

2.5 Système parcellaire : caractéristiques

« résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation »

- ✓ Grandes parcelles correspondant aux vastes propriétés
- ✓ Noyaux ouvriers aux parcelles rectangulaires de petites dimensions, regroupées en quadrilatères
- ✓ Parcelles trapézoïdales et irrégulières sur la terrasse fluviale et l'escarpement
- ✓ Quartiers résidentiels suburbains aux parcelles irrégulières, épousant la dénivellation du terrain



2.5 Système parcellaire : orientations

ORIENTATION GÉNÉRALE

✓ Viser la préservation des caractéristiques historiques du système parcellaire du site patrimonial lors des opérations cadastrales suivantes : diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain

2.5 Cadre bâti : caractéristiques

« regroupe tout bâtiment, principal ou secondaire, pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées »

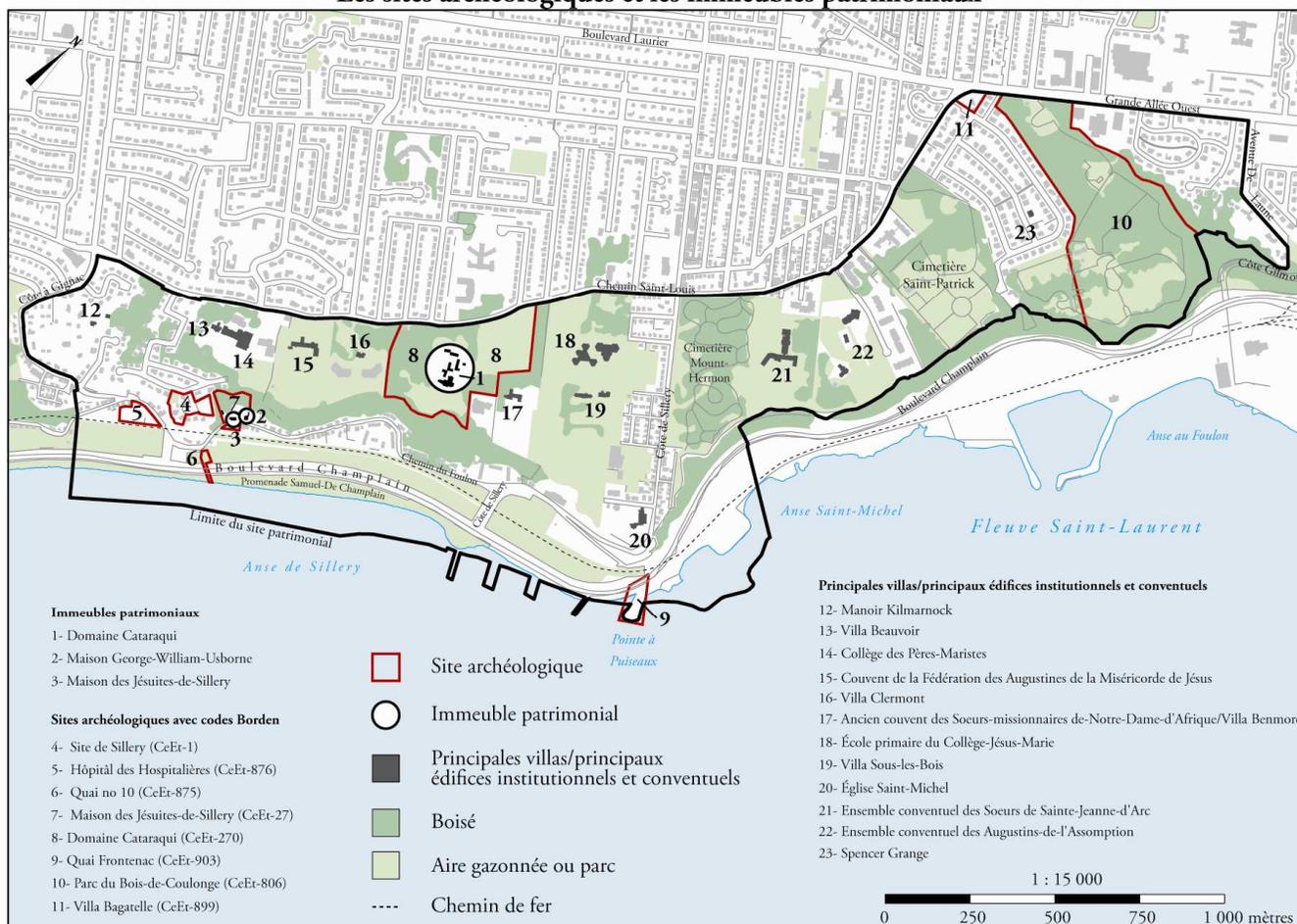
✓ Trois immeubles patrimoniaux classés : la maison des Jésuites-de-Sillery, la maison George-William-Usborne et le domaine Carataqui



2.5 Cadre bâti : caractéristiques

- ✓ Cadre bâti résidentiel caractérisé par des villas et leurs dépendances
- ✓ Maisons d'ouvriers ainsi que maisons villageoises implantées dans des secteurs ouvriers
- ✓ Résidences de l'après-guerre issues de l'essor des banlieues au milieu du XX^e siècle
- ✓ Cadre bâti institutionnel : îlot paroissial, ensembles conventuels, dont quelques-uns intègrent d'anciennes villas

Les sites archéologiques et les immeubles patrimoniaux



2.5 Cadre bâti : orientations

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Bâtiments patrimoniaux

- ✓ Privilégier la préservation et la restauration des bâtiments patrimoniaux du site patrimonial
- ✓ Favoriser le respect des apports témoignant du caractère évolutif du cadre bâti, lorsqu'ils possèdent une valeur historique justifiant leur maintien

2.5 Cadre bâti : orientations

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Agrandissement d'un bâtiment patrimonial

- ✓ Favoriser le maintien du caractère d'exception de l'agrandissement d'un bâtiment patrimonial
- ✓ Privilégier la compatibilité avec le bâtiment existant. L'agrandissement d'un bâtiment patrimonial devrait s'harmoniser par son implantation, son volume et son traitement architectural

2.5 Cadre bâti : orientations

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Nouvelles constructions

- ✓ Favoriser la conception de nouvelles constructions en respect des caractéristiques historiques du contexte patrimonial environnant
- ✓ Favoriser la compatibilité plutôt que la conformité avec le contexte patrimonial environnant
- ✓ Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation de la nouvelle construction afin d'assurer un apport aux réalisations passées

2.5 Cadre bâti : orientations

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Bâtiments autres que patrimoniaux

- ✓ Le remplacement à l'identique des composantes (parement, couverture, ouvertures) peut être acceptable

Démolitions

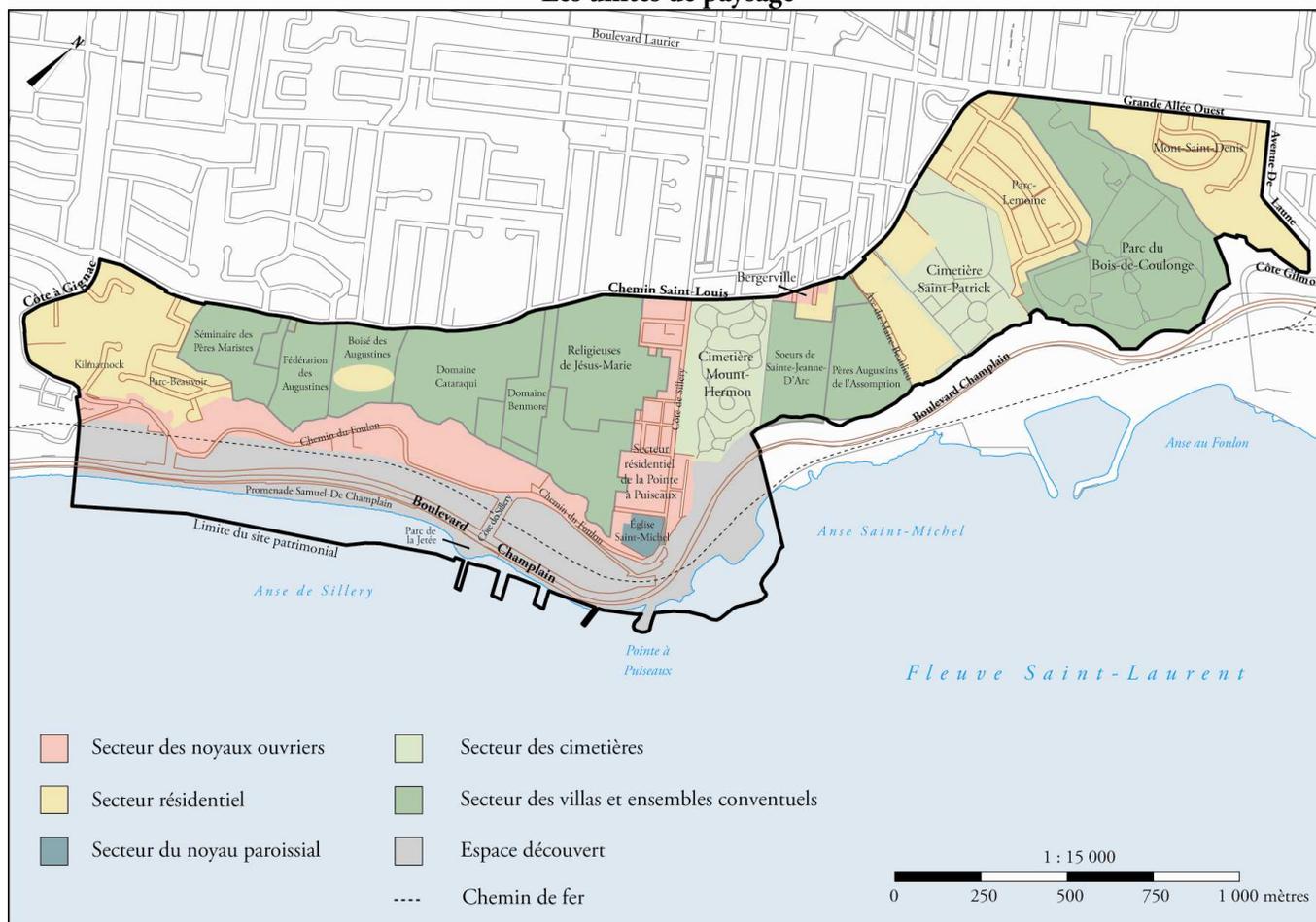
- ✓ Favoriser le maintien du caractère d'exception de la démolition d'un bâtiment, qui devrait être évitée
- ✓ Ne privilégier l'autorisation d'un projet de démolition que lorsqu'il y a démonstration de sa validité et de sa pertinence

2.5 Unités de paysage : caractéristiques

« portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles et humanisées qui lui sont propres »

- ✓ Cinq types d'unités de paysage : secteur des noyaux ouvriers, secteur résidentiel, secteur du noyau paroissial, secteur des cimetières, secteur des villas et des ensembles conventuels
- ✓ Une végétation abondante caractérise les unités de paysage

Les unités de paysage



2.5 Unités de paysage : orientations

ORIENTATION GÉNÉRALE

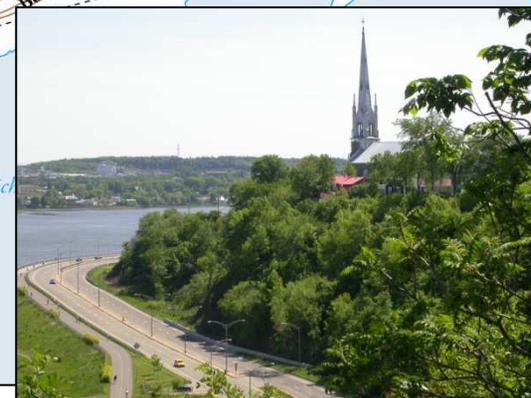
- ✓ Privilégier la préservation des caractéristiques historiques des unités de paysage, en favorisant le maintien de leurs distinctions

2.5 Qualités visuelles : caractéristiques

« comprennent trois éléments visuels principaux : les points d'observation, les percées visuelles et panoramas ainsi que les points de repère »

- ✓ Principaux points d'observation : belvédères de la pointe à Puiseaux, belvédère du parc du Bois-de-Coulonge, belvédère de Sainte-Jeanne-d'Arc, Parc des Voiliers, promenade Samuel-De Champlain
- ✓ Percées visuelles et panoramas offrant des vues vers la terrasse fluviale, vers la pointe à Puiseaux ainsi que vers les boisés
- ✓ Principaux points de repère, dont l'escarpement boisé, la pointe à Puiseaux, la maison des Jésuites-de-Sillery
- ✓ Principal point de repère bâti : l'église de Saint-Michel et son clocher

Projet de plan de conservation Site patrimonial de Sillery



2.5 Qualités visuelles : orientations

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

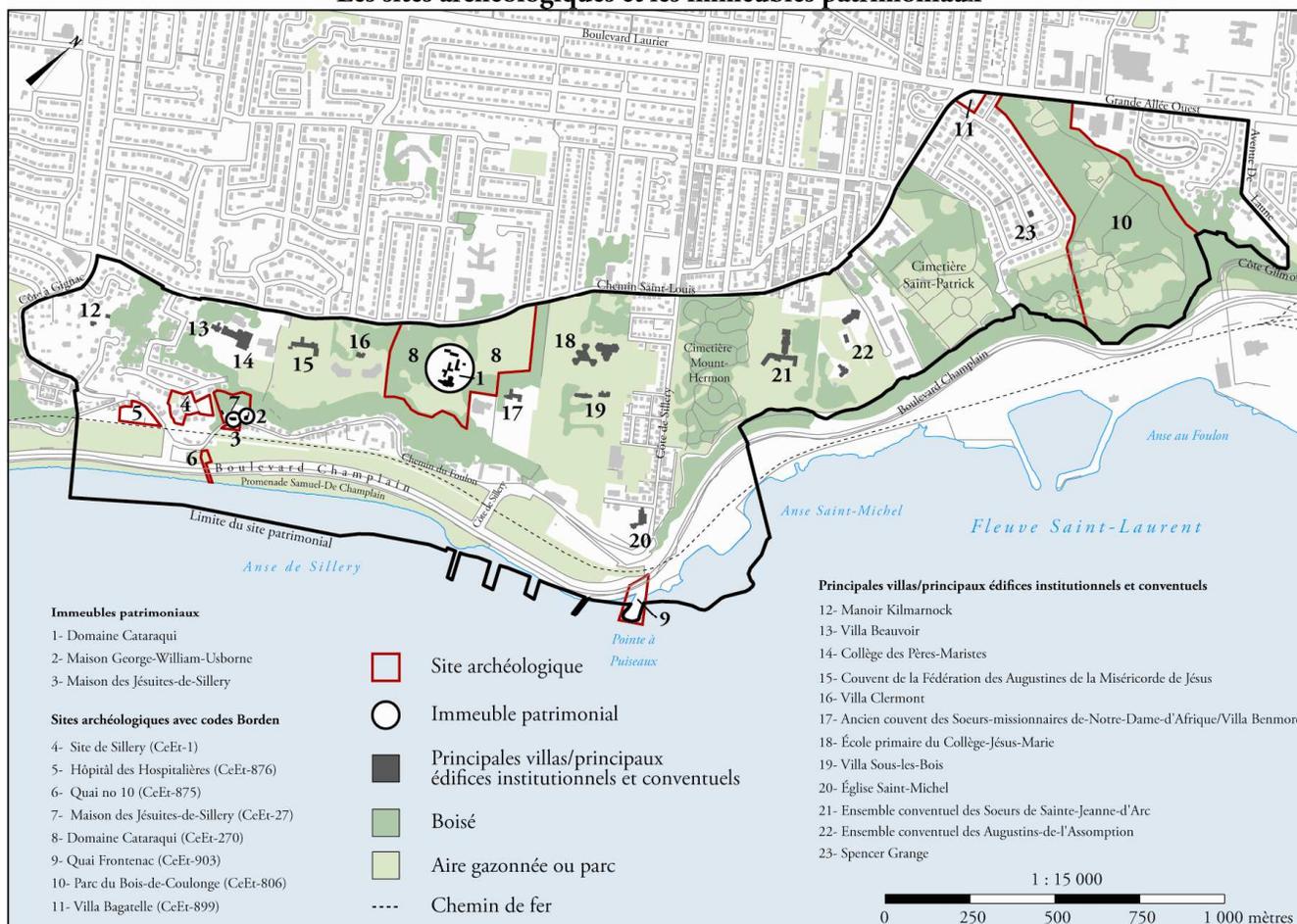
- ✓ Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, lesquelles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du territoire
- ✓ Favoriser l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques aériens

2.5 Patrimoine archéologique : caractéristiques

« témoignent de l'occupation humaine du territoire et qui permettent de comprendre l'histoire, la préhistoire et leur contexte culturel »

- ✓ Huit sites archéologiques
- ✓ Occupation amérindienne et euroquébécoise du territoire remontant à au moins 3000 ans AA
- ✓ Reflètent les diverses activités (religieuses, domestiques, institutionnelles, maritimes) présentes sur le territoire lors de différentes périodes

Les sites archéologiques et les immeubles patrimoniaux



2.5 Patrimoine archéologique : orientations

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- ✓ Favoriser la préservation du patrimoine archéologique
- ✓ Privilégier la protection des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec
- ✓ Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs possédant un potentiel archéologique démontré
- ✓ Favoriser la conservation du patrimoine archéologique in situ et sa mise en valeur dans les projets de développement

3. Utilisation du plan par le ministre

- ✓ Le plan de conservation s'inscrit dans la continuité des pratiques actuelles, notamment les orientations contenues dans le Cadre de gestion paru en 2010
- ✓ Devient l'outil de référence destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice de ses pouvoirs.
- ✓ En conséquence, il remplace le Cadre de gestion.

3. Utilisation du plan par le ministre

Le plan de conservation guide le ministre dans l'exercice de ses pouvoirs (articles 64 et 65 de la Loi) :

- ✓ Analyse des projets faite en fonction des orientations du plan de conservation
- ✓ Chaque demande est prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers

Référence pour les personnes qui interviennent sur le patrimoine culturel, dont les propriétaires, les promoteurs et les municipalités

3. Utilisation par le ministre

Questions lors de l'analyse d'une demande d'autorisation de travaux :

- ✓ Qu'est-ce qui est protégé (description)? et quelle est l'histoire de cet élément (historique)?
- ✓ Pourquoi cet élément est-il protégé (valeurs patrimoniales)?
- ✓ Que faut-il protéger de cet élément afin d'assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales (caractéristiques)?
- ✓ Comment faut-il protéger ces caractéristiques dans le cadre de la l'analyse d'une autorisation de travaux (orientations)?

3.1 Exemple d'analyse

Cas fictif : le remplacement proposé d'une couverture en tôle à la canadienne par une couverture en bardeau d'asphalte

L'analyse de la demande se fait en répondant aux questions suivantes :

Le bâtiment est-il dans les limites du site patrimonial?

Oui

Qu'est-ce qui est protégé?

Construit au milieu du XIX^e siècle, le bâtiment se situe sur le chemin du Foulon, dans les limites du site patrimonial

3.1 Exemple d'analyse

Cas : remplacement d'une couverture en tôle à la canadienne par une couverture en bardeau d'asphalte

Pourquoi cet élément est-il protégé?

Le site patrimonial possède une valeur architecturale en raison, notamment, de ses maisons du XIX^e siècle

Que faut-il protéger de cet élément afin d'assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales?

Les maisons ouvrières du XIX^e siècle se caractérisent par leur toit couvert de tôle

3.1 Exemple d'analyse

Cas : remplacement d'une couverture en tôle à la canadienne par une couverture en bardeau d'asphalte

Comment faut-il protéger cette caractéristique?

Orientation générale (Cadre bâti)

Privilégier la préservation et la restauration des bâtiments patrimoniaux

Orientation particulière (Cadre bâti)

Privilégier l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, notamment la tôle (à baguettes, à la canadienne, pincée)

3.1 Exemple d'analyse

Cas : remplacement d'une couverture en tôle à la canadienne par une couverture en bardeau d'asphalte

- ✓ Le Ministère ne serait pas favorable à cette intervention
- ✓ Si le demandeur veut refaire sa couverture en tôle à la canadienne, il serait admissible à l'aide financière

MERCI